|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du client  |  | Exercice |  |
| Sujet | **ESTIMATIONS COMPTABLES** |

|  |  |
| --- | --- |
| **OBJECTIF** | **ISA** |
| L’objectif de la présente check-list est de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable des estimations comptables, et lorsque ceci est requis, sur la pertinence de l’information fournie dans les comptes annuels. L’auditeur peut suivre différentes approches : revue et test de la procédure suivie par la direction pour procéder à l’estimation, utilisation d’une estimation indépendante pour la comparer avec celle faite par la direction ou revue des événements postérieurs à la date de la clôture permettant de fournir des éléments probants sur la caractère raisonnable de l’estimation. | 540 |

|  | Ass.[[1]](#footnote-1)\* | Commentaires |
| --- | --- | --- |
| **PROCEDURES DE BASE** |
| 1. Politiques et procédures
 |
| Evaluer la conception et la mise en place des politiques et procédures de la direction pour la préparation des estimations comptables. Aborder spécifiquement comment :a) la direction identifie où des estimations sont nécessaires ;b) les données pertinentes sont rassemblées et évaluées ; c) les hypothèses et estimations sont développées et les changements dans les hypothèses contrôlés/surveillés ; d) les travaux des experts ou des experts en évaluation sont utilisés ;e) les calculs sont revus et approuvés ;f) la direction s’assure que les estimations sont raisonnables et cohérentes avec les intentions de la direction ou les plans d’affaires (*business plans*) ; et g) la direction s’assure que les annexes aux comptes annuels sont adéquates.  | A |  |
| 1. Identification
 |
| S’assurer que toutes les estimations significatives qui sont ou devraient être utilisées dans les comptes annuels ont été identifiées et documentées. | CEA |  |

|  | Ass.[[2]](#footnote-2)\* | Commentaires |
| --- | --- | --- |
| **PROCEDURES DE BASE** |
| 1. Expertise de tiers
 |
| a) Evaluer la compétence/expertise du tiers intervenant (société/personne physique). b) Revoir le bien-fondé des hypothèses (*cf. infra*, point 6).c) Prendre connaissance du rapport d’évaluation, apprécier le caractère approprié de la méthode d’évaluation utilisée et vérifier les calculs. | AV |  |
| 1. Procédures analytiques
 |
| a) Identifier tout changement ou toute tendance significative auxquels on pourrait s’attendre dans les estimations et documenter vos conclusions.b) Comparer les estimations réelles de fin d’exercice aux attentes identifiées en a) ci-dessus et documenter les raisons de toute tendance ou changement inattendu. c) Parcourir les estimations des exercices précédents au regard des événements survenus réellement. Noter toute tendance constante soit à sous-évaluer ou à surévaluer les estimations. | CEA |  |
| 1. Risques encourus
 |
| Evaluer les risques d’anomalies significatives pour toute estimation basée sur des facteurs impliquant des éléments tels que : a) des calculs complexes ; b) la matérialité ; c) une sensibilité aux variations des hypothèses. | EA |  |
| 1. Caractère raisonnable des hypothèses
 |
| 1. En se basant sur notre connaissance de l’entité, revoir les hypothèses de la direction pour s’assurer que :
* l’information utilisée a été rassemblée à partir de sources fiables et crédibles ;
* les hypothèses reflètent des conditions de marché existantes ;
* les hypothèses sont consistantes avec les informations internes ainsi qu’avec les intentions de la direction ou le *business plan* ;
* les personnes qui collectent l’information et font les calculs sont compétentes ;
* il n’y a pas de preuve de biais de la part de la direction ;
* il n’y a pas de preuve de fraude qui impliquerait un  employé ou la direction.

b) Si les estimations sont significatives et sensibles aux variations dans les hypothèses formulées, envisager :− d’obtenir le conseil d’un expert ; − de développer vos propres estimations. | EA |  |
| 1. Méthodes d’évaluation
 |
| Déterminer si la méthode d’évaluation choisie par la direction est appropriée. Lorsque des méthodes alternatives sont autorisées par le référentiel comptable utilisé, revoir les raisons pour lesquels la direction a choisi la méthode actuelle. | A |  |
| 1. Test de calculs
 |
| Revoir et tester les calculs pour chaque estimation. | A |  |
| 1. Consistance
 |
| S’assurer que la méthode utilisée pour déterminer les estimations a été appliquée de façon consistante. | A |  |
| 1. Evénement post clôture
 |
| Revoir les événements post clôture et évaluer dans quelle mesure il y a un quelconque impact sur les estimations de la direction. | C |  |
| 1. Irrégularités
 |
| Lorsque des cas possibles d’irrégularités sont mis en évidence :a) documenter les conclusions et la preuve les étayant ;b) appliquer les procédures complémentaires nécessaires pour confirmer ou infirmer les doutes identifiés ; c) envisager la nécessité de faire rapport sur cette situation et prévoir la ligne de conduite à adopter à l’égard des personnes chargées de la gouvernance ;d) envisager les conséquences sur le rapport d’audit. | CEAV |  |
| 1. Présentation des états financiers (y compris les annexes)
 |
| (Utiliser la check-list D1 « Contrôle des comptes annuels à déposer à la BNB »). |  |  |
| CONCLUSIONS D’AUDIT |
| Les risques d’anomalies significatives ont été réduits à un niveau faible acceptable. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Préparé par  |  | Date |  |
| Revu par l’associé responsable de la mission |  | Date |  |
| Revu par le responsable contrôle qualité |  | Date |  |

1. \* Assertions : C = exhaustivité / E = existence / A = exactitude / V = valorisation [↑](#footnote-ref-1)
2. \* Assertions : C = exhaustivité / E = existence / A = exactitude / V = valorisation [↑](#footnote-ref-2)